

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « ADNOC International Germany Holding AG » du contrôle exclusif de la société « Covestro AG »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur:** «ADNOC International Germany Holding AG» ;
- **La cible :** « Covestro AG ».

Nature de l'opération

- Acquisition du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Marché de la distribution des produits chimiques.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 16 janvier 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant l'acquisition de jusqu'à 100% du capital social de la société « Covestro AG » par la société anonyme publique « XRG » (une filiale à 100% d'Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC) PJSC qui, avec ses filiales et ses entreprises communes contrôlées, forme le « Groupe ADNOC »), via ADNOC International Germany Holding AG par le biais d'une offre publique d'achat volontaire entièrement en espèces à tous les actionnaires de « Covestro AG ». À la clôture de l'Offre Publique d'Achat, « XRG » souscrira à 18 900 000 nouvelles actions de « Covestro AG », correspondant à 10 % du capital social actuel de « Covestro AG », par le biais d'une augmentation de capital en numéraire avec exclusion des droits de souscription des actionnaires minoritaires restants de « Covestro AG ».

« ADNOC International Germany Holding AG » est une société de droit allemand dont le siège social est en Allemagne et est enregistrée sous le numéro de licence commerciale HRB 294070.

« ADNOC PJSC » est une société de droit Emirati dont le siège se situe à Abu Dhabi et est enregistrée sous le numéro de licence commerciale CN-1250984.

« Le Groupe ADNOC » est un groupe énergétique et pétrochimique opérant sur l'ensemble de la chaîne de valeur des hydrocarbures.

« Covestro AG » est une société cotée en bourse de droit allemand, dont le siège se trouve à Leverkusen (Allemagne) et qui est inscrite au registre du commerce du tribunal local de Cologne sous le numéro HRB 85281. « Covestro AG » est un producteur de produits chimiques qui se concentre sur la fourniture de matériaux et de solutions polymères de haute performance.

Fait à Rabat, le 02 janvier 2025